

DOCUMENTS SUR LE TONNERROIS

INVENTAIRE DU FONDS CONTASSOT

AUX ARCHIVES DE L'AUBE

Par M. P. PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN,

archiviste du Département de l'Aube.

La collection Contassot est entrée aux archives de l'Aube en 1856, par suite de la donation faite au département par M. Edme-Adrien Contassot, ancien maire d'Ervy, de six liasses de documents découverts l'année précédente dans son grenier par M. d'Arbois de Jubainville, archiviste de l'Aube (1). Celui-ci avait signalé cette découverte dans son rapport annuel de 1853 et en fit l'objet d'un article de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (2); il pensait que ces documents s'étaient égarés au moment de l'exécution des lois révolutionnaires sur la réunion des archives d'établissements supprimés et étaient ainsi parvenus à la famille du donateur, au lieu de rejoindre les archives des districts de Tonnerre et d'Ervy. Cette hypothèse est, en effet, très vraisemblable; mais il ne paraît pas que ce changement de destination ait été intentionnel, sauf peut-être pour les documents provenant de Lirey, dont la qualité exceptionnelle aurait pu motiver le choix d'un amateur.

Les six liasses données par M. Contassot reçurent des cotes provisoires, AI 457 à 462; plus tard, vers 1883, notre prédécesseur M. André crut devoir les répartir dans les séries anciennes sous diverses cotes. Nous avons tenu à rétablir dans la mesure du

(1) Donation du 25 janvier 1856 par devant M^e Charles, notaire à Ervy. Le donateur y déclare vouloir « empêcher dans l'avenir la division de ces documents et leur conserver, au contraire, toute leur valeur en les laissant réunis ». L'acceptation du Préfet, au nom du département, est datée du 1^{er} octobre 1856.

(2) *De quelques documents récemment découverts à Ervy (Aube)*. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XVII, 1856, p. 461-472.

possible l'état primitif de la collection, pour respecter la volonté du donateur; cette opération était facile, les liasses ayant été laissées dans leur intégrité sous leurs diverses cotes (1). Comme quelques-unes de ces pièces ont déjà été citées, nous donnerons ci-dessous la concordance entre les anciennes cotes et celles de notre classement :

Fonds	Cote primitive	Classement provisoire	Cote actuelle
Lirey.....	AI 457	9 G 4	I 17 à 19
.....	AI 458	?	
Molosme.....	AI 459	36 H	I 20 à 39
Divers	AI 459	36 H	I 83
Saint-Michel	(AI 462		
de Tonnerre.	(AI 460	37 H a	I 50 à 78
Saint-Pierre		Chap. Saint-Pierre	
de Tonnerre.	?	de Tonnerre	I 1 à 16
Quincy.....	?	35 H 1	I 40 à 49
Saint-Aignan			
de Tonnerre.	AI 462	Prieurés VI	I 79
Minimes			
de Tonnerre.	AI 462	Carton : Abbayes	I 80
Ursulines			
de Tonnerre.	?	50 H	I 81
Maladrerie			
de Tonnerre.	AI 462	Carton : Hôpitaux	I 82
Collège		et Maladreries	
de Tonnerre.	?		D 8

La plupart de ces documents sont en très mauvais état; ils ont souffert de l'action prolongée de l'humidité et des ravages des rongeurs; plusieurs pièces sont illisibles; d'autres, lacérées, ont dû être recollées avec beaucoup de difficulté. Elles sont loin cependant d'être sans intérêt. On retrouvera les anciens actes notariés et les lettres de bourgeoisie en faveur des Lombards, déjà publiés par d'Arbois de Jubainville, un diplôme original de Hugues III, duc de Bourgogne, publié par Ernest Petit, les actes relatifs au Chapitre et au Saint-Suaire de Lirey, utilisés par les chanoines Lalore et Prévost. De nombreuses pièces, encore inédites, intéressent l'histoire du Chapitre Saint-Pierre (signalons

(1) Sauf une pièce relative au collège de Tonnerre, distraite du fonds par M. d'Arbois de Jubainville et dont l'analyse figure dans un inventaire imprimé

notamment les comptes du xiv^e siècle) et de l'abbaye Saint-Michel de Tonnerre, et la topographie de cette ville (1).

I. — CHAPITRE SAINT-PIERRE DE TONNERRE (2)

I 1 (Liasse). — 5 pièces, parchemin, dont 3 rôles de 2, 450 × 0,220, 2,850 × 0,175, 4,830 × 0,230 mm.

XIII^e-XIV^e siècles. — Comptes et fragments de comptes du chambrier. Jean Pougeoise, en 1300. En 1341-1342, Pierre Sadon; ce compte, seul complet, commence et finit à la Nativité de saint Jean-Baptiste. Les recettes s'élèvent à 260 l. 7 s. 4 d.; les dépenses à 204 l. 2 s. 11 d. Parmi les recettes, loyers de maisons de Tonnerre, censives, vignes, taxes sur de nombreux artisans de Tonnerre détaillés par profession. A la fin du compte, liste des chanoines résidents (*estagiarii*), et montant de leurs distributions.

I 2 (Liasse). — 12 pièces, parchemin; 2 pièces, papier

1260-1704. — Eglise Saint-Pierre. — Othe, doyen, et le Chapitre de Langres, ratifient la concession accordée par Gui, évêque dudit lieu, au Chapitre Saint-Pierre de Tonnerre, du droit de collation des autels de ladite église pendant les quinze jours qui suivront la vacance; cette collation retournant à l'évêque après ce délai. 1260, mai (original) (Le règlement de Gui, évêque de Langres, a été publié par Jolivot, *Chartes de l'église Saint-Pierre de Tonnerre*, Bull. de la Soc. des Sciences de l'Yonne, 1882, p. 193, avec la date erronée 1160). — Procédures entre le Chapitre et le curé au sujet de l'usage de l'église, xiv^e-xvii^e siècle. — Pierre Levuyt, aîné, avocat, Jacques Thuot, procureur au bailliage, Edmond Guenyn, marchand, marguilliers de Saint-Pierre, s'engagent à faire célébrer quatre anniversaires dont le Chapitre avait été chargé. 1614, 16 mars. — Règlement de François de Clermont-Tonnerre, évêque de Langres, entre les chanoines et le curé pour l'usage de l'église. 1697, 28 mars. — Pierre Roy, avocat en Parlement, marguillier, certifie que la fabrique ne

(1) Le fonds Contassot a été signalé par M. Ernest Petit, dans l'*Annuaire de l'Yonne* de 1876 (*A propos de la perte de livres et de manuscrits tonnerrois*, p. 27). Mais M. Petit s'est trompé en y indiquant deux chartes de 1202, contenant des donations faites à l'abbaye de Quincy par le chroniqueur Geoffroi de Villehardouin, maréchal de Champagne et seigneur de Lézennes, avant son départ pour la croisade. Ces chartes ne proviennent pas de la collection Contassot, mais font partie du fonds de Quincy des archives de l'Aube (carton 35 H 1). M. Petit a mentionné de nouveau ces chartes dans son travail sur les *Sires de Villehardouin*, p. 29 (Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, 1912).

(2) La partie principale du fonds de Saint-Pierre de Tonnerre est conservée aux Archives de l'Yonne, articles G 2348 à G 2356.

dures entre les religieux et divers habitants de Tonnerre, au sujet de pièces de terre chargées de redevances envers l'abbaye, aux lieuxdits « le Puy de Feste », le Champ des Brosses, Longue-Eschine, etc. xve-xviii^e siècles. Est cité dans ces pièces Didier Baudgrin, maître-maçon à Tonnerre (1522). — Bail à deux vies passé par l'abbaye à Guiot de Grève, gardé du scel de la prévôté de Tonnerre, Colette sa femme et Jean leur fils, d'une pièce de terre au lieudit les Hauviz. 1400 (v. st.), 21 janvier. — Baux, arpentages, reconnaissances d'hypothèques, etc., concernant des terres, vergers et vignes lieuxdits Derrière-les-Grands-Moulins, Longues-Eschines, le Murger-Pyat ou les Quartiers, les Voutois, la Longue-Roye, xv-xvii^e siècle. Sont cités Edme Cerveau, syndic des habitants (1557), Jean Gruot, chambrier et pitancier de Saint-Michel (1631).

I 77 (Liasse). — 2 pièces, papier

1737, 23 février. — Turg'y. Baux de prés appartenant à l'abbaye.

I 78 (Liasse). — 12 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier, dont un cahier de 17 feuillets ; 1 fragment de sceau

1265-1565. — Vallières. — Vidimus par Hugues, doyen de la chrétienté de Tonnerre, d'une transaction passée en 1220 sous le sceau de Hugues, évêque de Langres, par laquelle Tobet de Chaource s'engage à payer à l'abbaye, pour ses prés, ouches et terres sis à Vallières, une rente annuelle de 10 sous provinois et d'un setier de blé à la Saint-Remi. 1264 (v. st.), janvier. — Baux de terres à défricher. 1487. — Baux à cens et reconnaissances d'hypothèques, xv^e-xvi^e siècles. — Vente par Nicolas de Couvignon, écuyer, et Claude de Railly, sa femme, seigneurs en partie de Cussangy, à Etienne de Nicey, abbé de Saint-Michel, de diverses pièces de terre à Vallières, moyennant 100 l. t. et le drap d'une robe de noce pour Jeanne de Couvignon, fille des vendeurs, à raison de trois aunes et demi à un écu l'aune. 1500, 16 juin (Fragment de sceau de la prévôté de Tonnerre). — Censier de Vallières, 1514. — Bail à cens passé par l'abbaye à Nicolas Le Page aîné, maréchal à Coussegrey, d'un arpent de terre à Vallières, lieudit le Haut-des-Varennnes, à charge d'y construire un moulin à vent dans les trois ans. 1520, 9 novembre. — Baux des dîmes, 1529-1565.

VI. — PRIEURÉ SAINT-AIGNAN DE TONNERRE (1)

I 79 (Liasse). — 6 pièces, parchemin

1513-1771. — Bail des dîmes du prieuré par Louis d'Arnouville, prieur, 1513. — Sentence de l'official de Langres confirmant la transaction passée entre le Chapitre de Langres et Antoine d'Arnouville,

(1) Cf. I 2.

prieur de Saint-Aignan, pour le bornage des dîmes qui leur appartiennent au lieudit Froide-Fontaine, finage de Tonnerre. 1515, 7 juillet. — Fragment d'une sentence du Châtelet maintenant Claude d'Ancienville, écolier en l'Université de Paris, religieux profès et sacristain de Molesme, curé de Saint-Jean de Soulangy, en possession de ses droits sur les dîmes dudit lieu, qu'il tenait de son office de sacristain. 1559, 22 décembre. — Reconnaissance de rente et censive envers le prieuré de Saint-Aignan sur une maison et une grange à Tonnerre, au faubourg Notre-Dame-du-Pont. 1606. — Commission pour assigner au Parlement Marie Melgra, veuve de Denis Gautier, et Edme Gautier, à la requête d'Alexandre de Caleaux, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, ci-devant prieur de Saint-Aignan. 1709. — Commission analogue pour assigner Jean Mutelle, curé-doyen de Notre-Dame de Tonnerre, à la requête de Claude Morancy, prieur de Saint-Aignan. 1771.

VII. — COUVENT DES MINIMES DE TONNERRE (1)

1 80 (Liasse). — 3 pièces, parchemin

1645-1692. — Sentence du bailliage de Tonnerre condamnant Edme Portier, marchand à Roffey, à acquitter les religieux minimes de Tonnerre des droits de rentes et de cens dont est chargée envers le Chapitre Saint-Pierre de Tonnerre une pièce de vigne par lui vendue auxdits religieux. 1645, 13 octobre. — Arrêt du Parlement donnant mainlevée aux Minimes de Tonnerre des saisies opérées entre les mains des fermiers et locataires des biens à eux donnés par feues Guillemette et Marie Michelot, à l'occasion du procès existant entre eux et les héritiers des donatrices. 1665, 23 juin. — Vente par Edme Grognet, maître chirurgien juré à Tonnerre, et Jacqueline Chaston, sa femme, aux Minimes dudit Tonnerre, d'une pièce de vigne sise au lieudit Val-Tiercelin. 1692, 16 novembre.

VIII. — COUVENT DES URSULINES DE TONNERRE (2)

1 81 (Liasse). — 1 pièce, parchemin ; 17 pièces, papier

1659-1711. — Baux, échanges, procédures relatives à des terres à Lignières, 1659-1711, Avreuil, 1680, Bernon, 1694. Sont cités dans ces

(1) Voir le reste du fonds aux archives de l'Yonne, articles H 2175 et H 2176.

(2) La partie principale du fonds existe aux archives de l'Yonne, articles H 2193 à H 2204. De plus, les archives de l'Aube possède trois liasses relatives aux biens des Ursulines de Tonnerre à Auxon, Bernon, Chessy, Les Croûtes, Ervy, Lignières, Marolles-sous-Lignières, Turgny et Vanlay (D 128 à D 130-Inventaire imprimé).